

## L'AN DEUX MIL DOUZE, le SIX du mois d'AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,  
dûment convoqué le 30 mars 2012 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.

Présents : LISSILLOUR, LE MASSON, CHARTIE, BESCOND, BOYER, BOIRON-LAYUS, ROUZIERE, LE GUEN, GUÉRIN, VELLA, LEFEBVRE, RIOU, LE HÉNAFF, GAUTIER, TOUZÉ, COJAN, LEBRETON, MAINAGE, FAIVRE, PRAT-LE MOAL, HOUSTLER, NEDELLEC, DUGLUÉ.

Procurations : JOUANY à BOIRON-LAYUS, PICARD à BESCOND, JÉZÉQUEL à PRAT LE MOAL, TAILLANDIER à HOUSTLER.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 07 mars 2012. Monsieur FAIVRE demande une correction pour son intervention lors du point n°6 des questions diverses : il demande l'ajout des mentions « suite à la parution dans le Trégor » et « à la demande de Trébeurdinais ». Il le souhaite pour la formulation par rapport à ses propos et demande que soit mis en question diverse à quel titre le Maire siège à la Communauté d'Agglomération.

### I - FINANCES

#### 1 - Vote des taux d'imposition 2012 (n°22-2012)

Madame LE MASSON présente à l'Assemblée un diaporama et précise que certains budgets annexes intègrent les résultats de l'année 2011. Elle précise que le budget 2012 sera un budget de transition et qu'il reflète un choix de qualité de vie des Trébeurdinais.

Elle propose à l'Assemblée de procéder à une augmentation de 1% des taux d'imposition appliqués en 2011 pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti et de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti.

Elle ajoute que les dotations n'ont pas encore été notifiées en totalité.

Monsieur FAIVRE fait observer que les bases sont en augmentation et dire que les dotations sont en baisse alors que l'on ne le sait pas n'est pas un argument. Il rappelle la hausse de 8% il y a deux ans et de 2% l'an passé, alors que la situation s'aggrave pour de nombreux Trébeurdinais.

#### *Arrivée de Madame TOUZE à 19h12.*

Monsieur CHARTIE précise qu'il ne tient pas compte de l'effort fiscal.

Monsieur le Maire indique que l'on en peut avoir deux attitudes, en votant des taux supérieurs à la Communauté d'agglomération sans se soucier des Trébeurdinais et tenir un langage différent en conseil municipal.

Monsieur FAIVRE précise que le taux voté en 2011 à LTA concernait la première année d'imposition, il n'y a pas eu de hausse cette année.

Monsieur DUGLUE informe qu'il s'abstiendra pour les mêmes raisons. L'argument des dotations est un confort, des économies sont à faire. Il y a eu une hausse de 8%, qui s'ajoute à celle de la hausse des bases, ce qui représente environ 11%, il y a eu l'instauration de la TLE, un produit en hausse 4%, cela fait beaucoup.

Madame LE MASSON précise que les nouvelles habitations sont intégrées aux bases fiscales. Pour un service de qualité il ne faut pas augmenter les dépenses et réduire les recettes.

Monsieur DUGLUE insiste pour dire qu'il n'est pas d'accord, d'autres solutions existent.

Monsieur le Maire rappelle que l'on est plus faible en terme de points (-2 à 3) ou même 8 points.

Monsieur CHARTIE ajoute que l'argument des dotations est également utilisé par d'autres communes.

Monsieur NEDELLEC indique que cela reflète la politique nationale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt voix pour, une abstention (Monsieur DUGLUÉ) et six voix contre (Messieurs NEDELLEC, JEZEQUEL et FAIVRE, Mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER et TAILLANDIER)**

- **DÉCIDE** de procéder à une augmentation de 1% pour l'année 2012 des taux d'impositions de la taxe locale d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti et de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti selon le détail suivant:

Taxe d'habitation .....	12,61 %
Taxe foncière (bâti) .....	18,67 %
Taxe foncière (non bâti) .....	52,80 %

## **2 - Vote des budgets 2012**

### **A - Budget principal (n°23-2012)**

Madame LE MASSON présente un diaporama annonce une évolution de la section de fonctionnement par rapport à l'an passé.

Les charges à caractère général contiennent l'évaluation d'une année complète de fonctionnement du complexe sportif. Les charges de personnel tiennent compte des évolutions de carrière et des validations de services. Les charges exceptionnelles sont en baisse.

Pour la section d'investissement, 400 000 € sont consacrés à la voirie et aux circulations douces, trois études sont programmées (pour le bourg, à Tresmeur et pour l'éco-quartier) des travaux dans les bâtiments sont prévus (à la résidence Lan ar Cleis, au restaurant scolaire, à la salle de tennis de table pour le parquet et les isolations)

Madame TOUZE précise que cela coïncide avec une demande de l'association de danse qui a besoin de surfaces de parquet pour avoir des subventions.

Des travaux sont prévus à l'école de voile dans le cadre d'une réhabilitation énergétique en collaboration avec LTA. A la SNSM et au Cap Plongée, des réfections de sanitaires sont prévues et des sanitaires modulables seront installés sur le parking de Tresmeur. L'éclairage de la rue Jean-Pierre PINOT sera en LED, nous sommes une Commune pilote. Pour les services techniques, l'acquisition d'un camion plateau est prévue ainsi que celle d'une balayeuse ; Pour les services administratifs, du matériel informatique et des logiciels seront achetés. Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 142 682,46 €, dont 432 191 € de restes à réaliser et 1 119 116 € de dépenses nouvelles.

Les recettes de fonctionnement sont constituées à 57 % d'impôts et taxes, à 6% des produits des services, à 30% de dotations et de participations, à 3% de produits divers, à 1% de produits exceptionnels et à 1% des opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement comprennent 15% de restes à réaliser de subventions ( dont le CNDP), 21% d'emprunt d'équilibre, 9% de FCTVA, 39 % de virement de la section de fonctionnement, 14% d'opérations d'ordre et 2% de subventions reçues.

Le premier poste des dépenses d'investissement est celui de la voirie, le second concerne les travaux dans les bâtiments, puis les aménagements à Tresmeur, le matériel de transport, l'acquisition de matériel et les gîtes de Milliau, les aménagements du centre bourg (signalétique et monobrosse), les finitions du complexe sportif.

Monsieur DUGLUE souhaite des précisions sur le montant de 110 000 € pour le matériel de transport ?

Madame LE MASSON explique qu'une somme de 80 000 € est prévue pour l'achat d'une balayeuse.

Monsieur DUGLUE constate que 1 000 € sont consacrés à l'achat de terrain au lieu de 40 000 € l'an passé, c'est léger.

Monsieur le Maire indique que la Commune dispose d'un patrimoine foncier important : le terrain de sport est libéré, une parcelle au Gavel,.... il n'est pas nécessaire d'augmenter les réserves.

Monsieur FAIVRE fait la même observation pour les acquisitions de terrains par rapport aux besoins. Ce n'est pas cela qui fait augmenter la population. Le nombre d'enfants chute dans les écoles, comme les inscriptions dans les clubs.

Monsieur le Maire répond que la population est en augmentation.

Madame LE MASSON ajoute que le compte administratif prévoit environ 1 100 000 € de résultat, duquel sera soustrait le remboursement du capital ce qui laisse environ 600 000 € de CAF nette. Elle ajoute concernant l'encours de la dette, que le remboursement intégral des emprunts au regard des recettes de fonctionnement pourrait intervenir en 4,5 années, ce qui est peu.

Monsieur DUGLUE souhaite donner lecture d'une intervention :

*« Malgré une pause des investissements dits structurels,  
Malgré une nouvelle augmentation de nos impôts,  
la dette communale continue d'augmenter : plus de 50% d'augmentation entre 2006 et 2010  
(5 798 392 euros au 31 décembre 2010) le compte administratif 2011 n'est pas encore validé.  
Au 1<sup>o</sup> janvier 2012 chaque trébeurdinois doit 1489,64 euros, 60% de plus que la moyenne nationale.  
La durée résiduelle, des emprunts les plus importants, court encore pendant 16, 17, 20 ans.  
Dans ce budget rien d'affiché pour le PLU, pour l'achat de terrains, pour les risques d'indemnisations suite à des contentieux, (l'assurance couvrira-t-elle tous les frais dus à des refus de permis de construire). Il ne faut pas oublier les négociations en cours pour l'achat de la Potinière.  
On peut se poser des questions: un nouvel emprunt ?? Ce qui n'exclut pas un budget supplémentaire ??  
Ou bien ces questions seront elles remises à plus tard ?? »*

Monsieur DUGLUE suggère aux élus ayant contesté la durée résiduelle des emprunts de la dette de lire la page 35 du budget primitif d'où il a tiré ces données.

Monsieur LISSILLOUR répond qu'il faut les rapprocher des taux qui sont faibles.

Madame LE MASSON réplique que les emprunts sont contractés sur 20 ans pour des bâtiments qui auront une durée d'utilisation plus longue.

Madame BOIRON-LAYUS ajoute que ces emprunts ont été contractés pour des projets auxquels il a adhéré.

Monsieur FAIVRE indique qu'il a les mêmes remarques sur les terrains et en terme de prévision et de projet. Il rappelle avoir demandé lors du débat d'orientations budgétaires une commission pour évaluer les besoins et les choses existantes, sachant qu'un droit de préemption urbain existe. Il y a une opération importante qui au moins mériterait une étude (l'auberge de jeunesse) et le conseil Régional s'intéresse au tourisme social. Les perspectives d'évolutions touristiques par rapport au SCOT en prévoient pas de projet structurant à long terme, même s'il comprend des éléments intéressants. Il annonce que le groupe cap à gauche s'abstiendra lors du vote sur ce budget.

Monsieur CHARTIE répond à monsieur FAIVRE qu'il siégeait au SCOT mais qu'il n'est pas intervenu sur le désenclavement de Trébeurden.

Monsieur FAIVRE rétorque qu'il a toujours défendu l'intérêt des trébeurdinois lors des nombreuses réunions et que les observations ont été transmises tardivement au comité syndical ;

Monsieur MAINAGE regrette qu'il semble s'en féliciter.

Madame BOIRON-LAYUS fait remarquer qu'il y a une logique de budget : on ne peut mobiliser des crédits sur des projets qui ne sont pas en cours sinon on peut mettre 1 million d'euros sur des hypothèses.

Monsieur DUGLUE répond que pour les contentieux, le risque va survenir.

Madame LE MASSON précise qu'une ligne est ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,  
Vu l'avis de la commission des finances en date du 29 mars 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt voix pour, six abstentions (Messieurs NEDELLEC, JEZEQUEL et FAIVRE, Mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER et TAILLANDIER) et une voix contre (Monsieur DUGLUE).**

**- ADOPTE le Budget primitif 2012 de la Commune sans reprise anticipée des résultats 2011.**

## **B - Budgets annexes**

### **A - Budget eau potable**

Madame LE MASSON présente un budget en équilibre à 186 842 € en section de fonctionnement et 298 013 € en section d'investissement. Les opérations réelles s'élèvent à 28 000 € et celles d'ordre à 158 842 €.

Le renouvellement de canalisations à Pen Lan est prévu, ainsi que sur la RD6 et à Boquello.

Monsieur NEDELLEC annonce que l'eau étant un bien public qui appartient à tous, il n'y a pas de raisons de laisser son exploitation au domaine privé. Le groupe cap à gauche votera donc contre ce budget.

### **B - Budget Port de plaisance**

Madame LE MASSON présente un budget en équilibre à 42 695 € en section de fonctionnement et 3 822,90 € en section d'investissement. Les opérations réelles s'élèvent à 41 420 € et celles d'ordre à 1275,42 €.

Monsieur FAIVRE fait remarquer qu'il n'y a pas d'investissement de prévu ?

Monsieur BOYER explique qu'une partie a déjà été réalisée et qu'une réflexion est en cours.

## **(n°24-2012)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants,

Vu la présentation de Madame LE MASSON, Maire-Adjoint,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour et six contre (Messieurs NEDELLEC, JEZEQUEL et FAIVRE, Mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER et TAILLANDIER)**

**- ADOPTE le Budget primitif 2012 du service public de l'eau potable avec reprise anticipée des résultats de l'année 2011,**

**- ADOPTE le Budget primitif 2012 du port de plaisance sans reprise anticipée des résultats de l'année 2011.**

### **C - Budget pompes funèbres**

Madame LE MASSON présente un budget en équilibre à 64 700 € en section de fonctionnement. Les charges d'exploitation s'élèvent à 48 752 € et le budget intègre le déficit reporté à hauteur de 15 947 €. Des travaux de réalisation de caveaux sont programmés ainsi que l'acquisition d'un colombarium.

### **D - Budget délégation de gestion de l'assainissement**

Madame LE MASSON présente un budget en équilibre à 158 350 € en section de fonctionnement. Les crédits nouveaux représentent 156 784 € et 1 565,57 € d'excédent est reporté.

Pour l'investissement, réalisé par LTA, des travaux ont été réalisés en 2011 à Toul Treiz, rue des flots et à Penvern. Pour l'année 2012, l'arrêté de fonctionnement sera mis à jour, des travaux sont prévus à la station d'épuration ainsi que des extensions de réseau.

Monsieur le Maire indique qu'il a lu dans la presse des informations erronées. Le transfert de ce service a été réalisé vers LTA au 1er janvier 2011, qui perçoit désormais la redevance, la Commune se chargeant de la gestion du service et du suivi de la carrière des agents. La communauté d'agglomération reverse à la

Commune les coûts de fonctionnement, c'est la délégation de gestion. La maîtrise d'ouvrage des opérations relève de LTA, qui propose à la commune des choix à l'issue des études.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le Budget primitif 2012 du service public des pompes funèbres et de délégation de gestion du service de l'assainissement avec reprise anticipée des résultats de l'année 2011.

### **3 - Subventions aux associations (n°25-2012)**

Monsieur CHARTIE présente à l'assemblée un diaporama relatif aux aides financières et en nature attribuées aux associations au cours de l'année 2011.

Pour le sport, les subventions s'élèvent à 19 620 €, dont 1790 € pour des aides à des manifestations ;

Pour le nautique, 21 650 € sont prévus et 4 manifestations seront soutenues à hauteur de 7 400 € ; Une nouvelle subvention de fonctionnement cette année, accordée au cap plongée.

Monsieur BOYER expose la diversité des manifestations qui s'étendront de mi juin à juillet : Trégor classique, Yealm, Côtes d'Armor tour, trophée voile Bretagne, fête de la mer, trophée de Buzulzo.

Pour les associations à vocation sociale, 24 associations seront aidées à hauteur de 4 000 €. Emmaüs n'a pas déposé à ce jour de dossier.

Pour l'action éducative, 7 associations percevront 855 €.

Pour les loisirs, les associations sont surtout culturelles. 8 809 € seront répartis entre 15 associations ; La volonté est de soutenir celles qui reçoivent des enfants et une aide est également versée à Radomisol.

Les associations diverses sont 7, elles seront aidées à hauteur de 4 755 €. Elles comprennent notamment les comités de jumelage pour l'accueil des jeunes cet été et la manifestation des « années folles ».

Enfin, 6 associations patriotiques seront soutenues à hauteur de 995 €.

Il faut aussi noter que 2 000 € sont consacrés à la bourse aux projets (3 jeunes ont été aidés en 2011) et 2 000 € pour le fonctionnement du conseil communal des jeunes.

Par ailleurs, 77 000 € de charges de fonctionnement sont affectées aux associations (personnel communal, fluides, assurance) pour les mises à dispositions d'équipements.

Monsieur CHARTIE expose ensuite la synthèse du nombre d'adhérents et des coûts minimum et maximum des cotisations ;

En conclusion, 80 associations sont aidées, dont 48 ont des activités sur Trébeurden, ce qui représente 2 710 adhérents. Cela correspond à 141 700 € d'aides, soit 4,2% des dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent les aides indirectes (notamment le prêt de matériel).

Monsieur FAIVRE sollicite la transmission de la présentation dans le procès verbal de la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération. Monsieur FAIVRE (Comité de jumelage anglais), Madame LE HENAFF (Amicale Laïque), Monsieur BOYER (Cap plongée), Monsieur CHARTIE (20 km de la côte de granit rose) et Madame TOUZE (tennis de table) n'ont pas pris part au vote pour les associations dont ils sont membres du bureau.

**CONSIDERANT que**, dans le cadre de l'accélération et de la simplification budgétaire, il convient de fixer, en début d'exercice, la nature et le montant des subventions allouées par la Commune ;

**Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers municipaux exerçant des responsabilités associatives n'ayant pas pris part au vote pour les organisations qui les concernent,**

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes en 2012 :

**Associations sportives :**

19 620,00 euros

**\* Subventions pour les activités**

- Club Trégorois Handisports
- SCT Badminton
- Judo
- Football
- SCT Gymnastique
- AL Handball
- SCT Tennis
- SCT Tennis de Table
- SCT Yoga
- Sport 22 (suivant convention)
- SCT Basket
- Trégor Boxing
- ERA (Aïkido)
- SCT Bien Etre

2011	2012
160	160
422	417
1467	1345
3763	3547
1304	1295
6087	5954
1624	2052
528	536
406	373
650	650
346	351
520	615
200	200
352	335
<b>17 829</b>	<b>17 830</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- 20 Km Côte de Granit Rose
- Tennis Club de Lan Kerellec (Tournoi)
- AL Handball (30 è anniversaire tournoi F. Provost)

1290	1290
500	500
300	0
<b>2 090</b>	<b>1 790</b>

**Sous-Total****Associations Nautiques :**

21 650 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Ecole de Voile
- Yacht-club
- ATPP
- WINDSURF 22
- Comité local SNSM
- Cap Plongée

2011	2012
5000	5000
670	670
1000	1000
200	200
880	880
	1500
<b>7 750</b>	<b>9 250</b>

**\* Subvention pour les manifestations**

- Yacht-club (Trégor classic)
- Cap Plongée (Festival sous-marin)
- Yacht-club (Armor Tour)
- Ecole de Voile (National 420)
- Comité Voile 22 (Trophée Voile Bretagne)

1250	2325
3200	0
	2575
	2000
	500
<b>4450</b>	<b>7 400</b>

**\* Subvention d'investissement**

- Ecole de Voile (acquisition de bateau)

5000	5000
<b>5000</b>	<b>5000</b>

**Associations Diverses**

4 755 euros

**\* Subvention pour les activités**

- ADPC 22 Protection Civile
- Ligue de Protection des Oiseaux
- Société protectrice des animaux (Pommerit Jaudy)
- Comité de Jumelage (Villanuova)
- Comité de Jumelage (réception Italiens)
- Comité de Jumelage (Yealm)
- Comité de Jumelage (Réception Anglais)
- Trebeurden Les Années Folles

2011	2012
65	65
90	90
150	150
800	800
0	300
800	800
0	300
150	0
<b>2 055</b>	<b>2 505</b>

**Sous-Total****\* Subvention pour les manifestations**

- Trebeurden Les Années Folles
- Comice Agricole du Canton

0	2000
250	250
<b>250</b>	<b>2250</b>

**Sous-Total**

**Associations d'Action Éducative :****855 euros****\* Subvention pour les activités**

- Œuvre des Pupilles des Ecoles Publiques
- ADAPEI
- Foyer Socio-Educatif Collège Pleumeur-Bodou
- AL LEVRIG
- R.A.S.E.D.
- Association sportive (CES Pleumeur-Bodou)
- Skol Diwan

**2011      2012**

80	80
110	110
110	110
50	50
195	195
260	260
50	50
<b>855</b>	<b>855</b>

**Sous-Total****Associations d'Action Sociale :****4 000 euros****\* Subvention pour les activités**

- Prométhée
- Domicile Action Trégor (Aide aux Mères)
- CLIC (personnes âgées)
- Croix Rouge
- Secours Catholique
- Secours Populaire
- Ligue contre le Cancer
- Mucovicirose asso Pierre Le Bigaut
- Groupement sanitaire Canton de Perros
- Donneurs de sang du Léguer
- Association Roumanie
- La Bourse aux Vêtements
- Visite des malades hospitalisés
- JALMALV
- Alcool assistance - La Croix d'or
- Société Saint Vincent de Paul
- Association de soins palliatifs
- La Malle à Malices
- Comité d'Animation du Foyer du Gavel
- Enfance majuscule
- Un enfant, une famille bretonne
- Solidarité rurale
- Trégor Sénégal
- Abodzokpo

**2011      2012**

75	75
210	210
175	175
110	110
110	110
110	110
210	210
100	100
50	50
110	110
1270	1270
170	170
90	90
100	100
80	80
110	110
100	100
110	110
210	210
75	75
75	75
50	50
100	100
200	200
<b>4 000</b>	<b>4 000</b>

**Sous-Total****\* Subvention pour les manifestations**

- Comité d'Animation du Foyer du Gavel (anniversaire)

300	0
<b>300</b>	<b>0</b>

**Sous-Total**

**Associations Patriotiques (et assimilés) :**

995 euros

**\* Subventions pour les activités**

- Amicale des anciens Cols Bleus
- UFAC
- FNACA
- ANACR
- ANAI

**2011      2012**

95	95
95	95
95	95
95	95
95	95
<b>475</b>	<b>475</b>

**Sous-Total****\* Subvention pour les manifestations**

- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Cérémonies Patriotiques
- Fanfare de Pleumeur-Bodou : Fête Nationale du 14 juillet

320	320
200	200
<b>520</b>	<b>520</b>

**Sous-Total****Associations de Loisirs :**

8 809 euros

**\* Subvention pour les activités**

- Union des Amicales Laiques
- Union des Amicales Laiques (Téléthon)
- Amicale Laique Activités Culturelles
- Amicale des retraités
- Société de chasse
- Kanérien Trozoul
- Le Chat Botté
- Bibliothèque pour tous
- AL Modern Jazz
- Radomisol
- La Boule Trébeurдинаise
- Musique pour tous
- association trebeurдинаise de Sudoku
- Chorale Treb Doo' Wap
- Meskajou
- Club D' Astronomie

**2011      2012**

100	100
100	100
576	656
280	280
380	380
214	185
398	475
328	365
1806	2924
1750	1820
150	150
275	275
200	292
200	219
300	488
	100
<b>7 057</b>	<b>8 809</b>

**Sous-Total****\* Subvention d'investissement**

- Club d' Astronomie du Tregor (acquisition PC et vidéoproj.)

300	0
<b>300</b>	<b>0</b>

**4 - Révision de loyers (n°26-2012)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 17 juin 2011 portant sur la révision annuelle des loyers de la résidence de Lan ar Cleis, dont la gestion locative est assurée par l'organisme Bâtiments et Styles de Bretagne.

Il précise que l'article 65 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a imposé une révision des loyers en fonction de l'indice IRL du 2ème trimestre de l'année précédente. Il ajoute que cela engendre une hausse de 1,73% ; alors que l'application de l'indice IRL du troisième trimestre aurait conduit à une hausse de 1,89%.

Monsieur NEDELLEC annonce, sur le principe, compte tenu des difficultés des personnes dans ces logements, que le conseil municipal aurait pu ne pas procéder à l'augmentation, et ajoute que cette population n'intéresse peut être pas tout le monde.

Monsieur le Maire explique que cela représente globalement environ 880 € sur l'année. Il indique avoir du respect pour les locataires qui sont accompagnés. Des travaux ont été réalisés, il faut tenir compte de l'absence de gratuité pour tout, notamment en cas de dégradation.



Monsieur FAIVRE se déclare d'accord sur l'obligation de réparer, mais juge qu'une augmentation est une décision politique.

Madame LE HENAFF fait observer qu'habiter dans un logement social peut être un choix personnel ;

Monsieur FAIVRE s'interroge sur la réparation du logement brûlé.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne sera pas reconstruit

Madame BESCOND précise que cela sera un lieu de stockage, la peinture sera faite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt et une voix pour, et six voix contre (Messieurs NEDELLEC, JEZEQUEL et FAIVRE, Mesdames PRAT-LE MOAL, HOUSTLER et TAILLANDIER)**

- **APPROUVE** la révision des loyers de la résidence de Lan ar Cleis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- **DIT** que la révision résultera de la variation de l'indice IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 (120,31)/ indice IRL du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 (118,26).

## **5 - Subventions d'équipement (n°27-2012)**

VU le budget primitif 2012,

**Considérant** qu'il est nécessaire, pour faciliter l'instruction des demandes, d'autoriser le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour le matériel d'équipement de tous les services,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements pour la réalisation des opérations inscrites au budget 2012,
- **DIT** que ces financements seront sollicités notamment auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, du Conseil Régional, de la Direction de la cohésion sociale, et auprès de la Communauté d'Agglomération dans le cadre des fonds de concours.

## **6 - Tarifs 2012**

### **A - Tarifs des marchés (n°28-2012)**

Monsieur le Maire demande à Monsieur MAINAGE d'expliquer la proposition tarifaire.

Monsieur MAINAGE rappelle la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2011 fixant les droits de place des marchés du mardi à Crec'h Héry, du terroir le vendredi au cours des mois de juillet et août, et du samedi matin au bourg et propose de reconduire cette décision pour l'année 2012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs des droits de place des marchés selon le détail suivant :
  - emplacement annuel: 13 € le mètre linéaire
  - emplacement semestriel: 20 € le mètre linéaire
  - emplacement bimensuel: 11,50 € le mètre linéaire
  - emplacement journalier: 3 € minimum et 1 € le ml supplémentaire
  - branchement électrique : 0,85 € par marché
  - stationnement de véhicule: 1 € par marché

### **B - Tarifs Cap Sport Pâques (n°29-2012)**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la participation aux activités CAP'SPORTS durant les vacances de Pâques 2012, organisées conjointement avec les centres de Trégastel et Pleumeur-Bodou pour le stage sport-nature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- DÉCIDE de fixer les tarifs des activités CAP'SPORTS des vacances de pâques 2012 selon le détail suivant :**

**- Stage sport et nature 9/12 ans (5 jours), par enfant : 20,00 €**

### **C - Tarifs de l'occupation du domaine public (n°30-2012)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 08 février 2012 fixant les droits de place des manèges sur le domaine public.

Madame TOUZE explique qu'il s'agit de projets se situant près de la plage de Tresmeur et dans le jardin de Ker Nelly (petit train manège). Les repreneurs du club de plage veulent diversifier leur activité en installant un bassin de natation et une cage de trampoline près de la plage.

La base tarifaire proposée par emplacement est celle existant pour le manège.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de fixer les tarifs des droits de place de l'occupation du domaine**

**Public, pour les mois de juillet et août 2012 :**

- emplacement manège :	350 €
- emplacement « petit train » :	350 €
- emplacement bassin de natation hors sol:	350 €
- emplacement trampoline :	350 €

### **7 - Décision Modificative n°1 - Budget du port 2011**

Monsieur le Maire propose de retirer ce point prévu à l'ordre du jour car les services viennent de recevoir le compte de gestion du Trésorier incluant le dépassement constaté au chapitre 11.

## **II - RELAIS INFORMATION SERVICES**

### **(n°31-2012)**

Monsieur le Maire demande à Madame BOIRON-LAYUS de présenter à l'Assemblée le projet de réactualisation du parc des Relais Information Services sur le territoire communautaire.

Madame BOIRON-LAYUS explique que ce projet est mené en partenariat avec LTA (maître d'ouvrage) et le Conseil Général qui contribue à un financement de 30% (avec un plafond de 1 000 €). Le budget total de l'opération pour les communes intéressées s'élève à 27 300 € (2 950 € par RIS)

Monsieur FAIVRE souhaite connaître sa localisation ?

Madame BOIRON-LAYUS indique qu'il sera placé à Goas-Treiz, à l'entrée de ville.

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Agglomération en date du 11 octobre 2011 portant sur la réactualisation du parc de Relais Informations Services (RIS) de niveau 2 sur le territoire communautaire

**CONSIDERANT** l'état des lieux-diagnostic des Relais Informations Services (RIS) touristiques menés sur les communes de Lannion-Trégor Agglomération par le Pays touristique du Trégor-Goëlo (P.T.T.G.).

**CONSIDERANT** que les RIS de niveau 2, plus communément appelés « RIS de Pays », sont des vecteurs d'animation touristiques d'intérêt communautaire qui remplissent des fonctions d'accueil sur une aire géographique déterminée.

**CONSIDERANT** l'objectif de mutualisation des moyens et des coûts pour réaliser un programme de réactualisation des RIS à la fois cohérent et homogène à l'échelle de la destination touristique.

**CONSIDERANT** que Lannion-Trégor Agglomération est le maître d'ouvrage du projet, avec l'appui technique du Pays Touristique du Trégor-Goëlo.

**CONSIDERANT** que Lannion-Trégor Agglomération finance un RIS par commune à hauteur de 70 % et le Conseil Général des Côtes d'Armor les 30 % restants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DONNE SON ACCORD** pour participer à l'action collective de réactualisation des Relais Informations Services (RIS) engagée par Lannion-Trégor Agglomération en partenariat avec le P.T.T.G.
- **AUTORISE** Lannion-Trégor Agglomération à enlever l'ancien mobilier présent sur la commune et à le remplacer par un nouveau RIS de niveau 2
- **ACCEPTE** les modalités de financement selon le principe suivant :
  - CG 22 : 30 % du coût total, avec un plafond de 1000 €
  - LTA : 70 % du premier RIS
- **AUTORISE** Lannion-Trégor Agglomération à utiliser l'enveloppe communale, attribuée par le Conseil Général des Côtes d'Armor, pour réaliser ce programme de réactualisation
- **AUTORISE** le Pays Touristique du Trégor Goëlo à solliciter la demande de subvention globale auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor sur les lignes spécifiques « animation routière »
- **ACCEPTE** de prendre en charge, si besoin, toute implantation de RIS supplémentaire ou jalonnement, avec l'appui technique du Pays Touristique du Trégor Goëlo, sachant que le reste de l'enveloppe communale attribuée par le CG 22 pourra être sollicité en parallèle.

### **III - DENOMINATION D'UN PASSAGE**

**(n° 32-2012)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande du comité de jumelage « *Newton Ferrers & Noss Mayo* » qui souhaite dénommer la promenade allant de la cale nord, du port de Trozoul, jusqu'à la cale sud en longeant le bassin est : "*Promenade de YEALM*".

Le conseil portuaire a donné un avis favorable à cette proposition.

Il ajoute qu'une indication sera portée aux deux extrémités et sur le centre du môle. L'inauguration est prévue le samedi 28 avril à 11h30.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'existence d'une similitude en Grande Bretagne ?

Monsieur FAIVRE annonce qu'elle est en cours de discussion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vingt-six voix pour et une abstention (Madame LE HENAFF)**

- **DECIDE** de dénommer la promenade allant de la cale nord jusqu'à la cale sud, en longeant le bassin, "*Promenade de YEALM*".

### **IV - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

**(n° 33-2012)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par l'association Avenir du Littoral et demande à Monsieur MAINAGE d'en donner le détail.

La requérante a formé un recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de recours gracieux de sa demande d'abrogation de deux arrêtés municipaux en date du 11 juin 2009 relatifs à l'usage de l'aire de service pour les autocaravanes située à Goas Treiz et à la réglementation du stationnement des autocaravanes sur le territoire de la Commune.

Monsieur MAINAGE ajoute que le même sujet avait été délibéré le 17 juin 2011 ; L'affaire s'est soldée par une ordonnance de désistement, un nouveau recours gracieux a été déposé, suivi de la requête contentieuse. Il rappelle les éléments déjà évoqués en 2011 (notamment le déménagement de l'aire)

Monsieur le Maire propose de solliciter le pôle juridique interministériel de la Préfecture pour organiser la défense des intérêts de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de RENNES dans le cadre l'instance n° 11 05040-4

- **DECIDE** de saisir le pôle juridique interministériel de la Préfecture des Côtes d'Armor pour défendre les intérêts de la Commune.

## **V- DIVERS**

### **1 - Questions du groupe cap à gauche :**

- Les panneaux prévus aux entrées de ville pour les jumelages ont été sollicités depuis un an et demi, quand seront-ils posés ?

Monsieur CHARTIE annonce que les consultations des catalogues sont en cours.

- Concernant la demande de mise à l'ordre du jour du point 6 des questions diverses du compte rendu du dernier conseil municipal : les termes mentionnés sont corrects, il faut ajouter que cela résulte de questions de Trébeurdinains ; Monsieur FAIVRE déclare être un relais ; Il souhaite savoir à quel titre le Maire siège à LTA : intervient-il à titre personnel ou en qualité d' élu conseiller municipal de Trébeurden ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il est élu depuis 30 ans et qu'il agit en son âme et conscience car il est un homme libre, personne ne peut lui reprocher de ne pas défendre les intérêts communaux.

Monsieur FAIVRE se demande en quoi l'intérêt communal est engagé pour avoir ce vote négatif ?

Monsieur le Maire répond qu'il retourne la question dans l'autre sens.

### **2 -Intervention de Madame LE HENAFF**

Suite à la lecture d'un article dans le journal « Le Trégor », Madame LE HENAFF sollicite une explication sur les places de stationnement du Sémaphore ?

Monsieur le Maire a lu qu'il était taxé d'escroc, en sa qualité d' élu depuis 30 ans il n'y est pas indifférent. Néanmoins, il se déclare légaliste et respectueux de décisions jurisprudentielles et il n'entend pas déroger aux décisions. Il existe des places devant la Mairie non prévues, des aménagements autour des bâtiments ont été réalisés, les allées de boules seront déplacées vers le complexe sportif, un permis modificatif sera peut être nécessaire. La Commune, c'est une gestion financière. Il s'étonne de cette procédure alors qu'une étude est inscrite au budget pour la circulation et la sécurité (danger de sortie du parking à étudier), pour la circulation non autorisée entre les bâtiments alors qu'elle était prévue. L'obligation de la Commune sera bien évidemment tenue, le POS est moins contraignant que le PLU. Il n'y aura probablement pas d'enrobé derrière la salle de sports. Tout a un coût, les aménagements dépendent des finances et en se font pas en un jour.

### **3 - Interventions de Madame BOIRON-LAYUS**

- Concernant le FISAC, Madame BOIRON-LAYUS donne lecture d'une information émanant de Monsieur JOUANY, Maire-Adjoint adressée à l'association des commerçants: « Suite à votre décision prise en assemblée générale du 02 avril dernier et au nom de la municipalité, je prends acte de votre volonté d'abandonner purement et simplement l'opération FISAC en cours. Votre présidente, Madame Lanher, vous avait pourtant présenté ce projet comme indispensable pour notre commune et vital pour le maintien de vos activités respectives. Il est vrai qu'en règle générale l'union des commerçants n'a d'union que le nom. J'ai pris note que votre bureau est démissionnaire et que vous souhaitez procéder à la dissolution de l'association. Vous remettez en cause la volonté de l'équipe municipale de mener à bien ce projet et je considère que nous avons toujours respecté notre engagement, contrairement à ce que vous laissez supposer. Je tiens à préciser que de notre côté, nous poursuivons le programme tel qu'envisagé avec notamment un aménagement du centre-bourg. Une ligne budgétaire conséquente a été adoptée . Dans un but de transparence ce même courrier sera lu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et transmis à la Chambre de Commerce »

- Lecture d'une information sur la Potinière :

« Des représentants de l'équipe municipale ont rencontré à 3 reprises les propriétaires de la Potinière. L'objectif de ces rencontres est naturellement de trouver ou de faire émerger une (ou plusieurs) solution à cette situation préjudiciable pour tous.

Dans le cadre de ces échanges, il a été envisagé, le rachat du site par la Commune. A ce stade de la discussion, la municipalité a fait réaliser une évaluation par les domaines (France Domaine). Les propriétaires ont demandé une évaluation sous l'angle d'une opération de promotion immobilière, et ils nous ont fait part de la valeur qui permettrait une reprise par la commune. Ces trois valeurs représentent un large espace de discussion et des points de vue différents sur ce secteur emblématique.

Il n'y a pas d'accord aujourd'hui entre les parties. L'équipe municipale poursuit sa réflexion pour affiner un projet qui s'inscrive dans l'intérêt communal et qui permette de renforcer l'attractivité économique et touristique de Trébeurden près de nos plages et du port. »

Monsieur FAIVRE souhaite connaître la fourchette des estimations ?

Madame BOIRON-LAYUS annonce une estimation des domaines à 300 000 € et une valeur d'opération de promotion immobilière à 820 000 € ; Elle explique que l'intérêt collectif est à défendre.

#### **4 - Information de Madame GUERIN**

En accord avec les jeunes, l'installation d'hôtels à insectes est prévue ; Ils seront adoptés par une classe et fabriqués en bois.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de Pâques à tous.

La séance est levée à 20 heures 52

Le Président de séance,  
Michel LISSILLOUR,

La secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF,

#### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

BESCOND Françoise		PICARD Armelle (P)	
BOIRON-LAYUS Bénédicte		RIOU Lucien	
BOYER Laurent		ROUZIÈRE Yanne	
CHARTIE Gérard		TOUZE Christine	
COJAN Bernard		VELLA Pascal	
GAUTIER Pierre Louis		FAIVRE Alain	
GUERIN Odile		HOUSTLER Colette	
JOUANY Jean-François (P)		JEZEQUEL Patrick (P)	
LEBRETON Solange		NEDELLEC Yves	
LEFEBVRE Estelle		PRAT-LE MOAL Michelle	
LE GUEN Yvon		TAILLANDIER Vandine (P)	
LE MASSON GÉRALDINE		DUGLUE Jacques	
MAINAGE JACQUES			